

La démarche

Le Document d'Objectifs DOCOB :

C'est un document qui vise à décrire l'existant et à définir les moyens les plus adaptés pour le préserver ou l'orienter. C'est également une démarche de concertation et de prise en compte des situations locales, qui se place dans un contexte de gestion contractuelle de l'espace.

Le Comité de Pilotage :

Constitué et présidé par le sous-préfet de Saint-Gaudens, il a pour rôle d'examiner, valider et amender à chaque étape d'avancement les documents et propositions que lui soumet l'opérateur. Il valide le document d'objectifs et les propositions à mettre en œuvre. Il est constitué de collectivités locales, de structu-

res intercommunales, d'organismes socioprofessionnels (associations, fédérations, syndicats...) et de toute personne ayant un intérêt au sein du site.

Les Groupes de Travail :

Ces groupes ont pour but d'associer tous les usagers, socio-professionnels, partenaires locaux, scientifiques, personnes ressources pour analyser et compléter les inventaires, les enjeux, faire des propositions, analyser leurs impacts sur les pratiques actuelles ; c'est également le lieu où chacun peut s'exprimer, donner son point de vue.

Quatre Groupes de Travail ont été proposés : Faune/Flore, Pastoralisme, Forêt et Tourisme / Loisirs.

Restez informé !

Ce bulletin d'information, destiné à toutes les personnes et structures concernées par les sites, a pour but de créer un lien entre les acteurs. Au cours des deux années d'élaboration des DOCOB, vous serez tenu informé de l'évolution, par l'intermédiaire d'autres bulletins d'information, mais aussi grâce à des cahiers de liaison, mis à jour régulièrement et consultables dans les mairies concernées : ils vous permettront de connaître l'état d'avancement des opérations. Des réunions d'information pourront également être tenues dans les communes, pour vous informer sur le projet et vous rencontrer. Mais si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter les différentes personnes en charge du dossier !

	2005				2006			
	Hiver	Printemps	Eté	Automne	Hiver	Printemps	Eté	Automne
Inventaire et analyse de l'existant diagnostic biologique diagnostic socio-économique	CP1			CP2				
Travail de concertation analyse écologique hiérarchisation des enjeux élaboration des mesures de gestion					CP3		CP4	
Rédaction et validation des documents d'objectifs								CP5

CP1 : Présentation de la démarche et de l'opérateur
CP2 : Présentation et validation de la phase d'inventaire et état des lieux
CP3 : Présentation des enjeux et principales orientations ; Validation et hiérarchisation
CP4 : Validation des propositions d'actions et du document détaillé
CP5 : Validation du Document d'Objectif définitif

Natura2000, le Bulletin

Rédaction : Chambre d'Agriculture Haute-Garonne
Relecture : Chambre d'Agriculture, Equipe projet Natura 2000, Préfecture, DDAF, DIREN
Crédit photos : Chambre d'Agriculture, Source Internet
Mise en Page : Trait d'Union Paysan
Impression : Chambre d'Agriculture



Aster des Pyrénées



Pic à dos blanc

Natura2000

Le bulletin d'information sur l'élaboration des documents d'objectifs NATURA 2000

Haute Vallée d'Oô

Haute Vallée de la Pique

Vallées du Lys et de la Pique

Edito

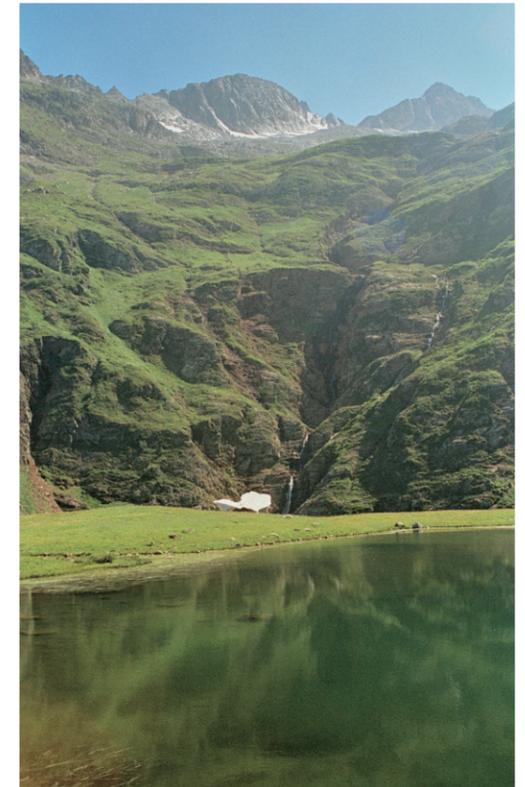
La richesse des milieux montagnards du Luchonnais, a amené l'Etat à proposer comme sites Natura 2000 la Haute Vallée d'Oô et la Haute Vallée de la Pique au titre de la Directive « Habitats », ainsi que les Vallées du Lys et de la Pique au titre de la Directive « Oiseaux ».

Le choix de la France pour la réalisation du réseau Natura 2000 s'est orienté vers la voie de la concertation et de la contractualisation, dans un souci d'associer les acteurs locaux.

Un premier comité de pilotage s'est tenu le 17 décembre 2004, en mairie d'Oô, auquel les élus locaux ainsi que de nombreux représentants d'associations et organismes concernés par la mise en place de ces sites ont participé. Cette instance vise notamment à faciliter les échanges, permettre une discussion et une implication des différents acteurs, afin d'avancer vers des objectifs partagés.

Pour ces sites de moyenne et haute montagne, la Chambre d'Agriculture qui est apparue comme un interlocuteur privilégié, du fait de la forte représentation des activités pastorales a été désignée en qualité d'opérateur local, chargé de l'élaboration des Documents d'Objectifs. Dans ce cadre, divers partenariats sont mis en place afin d'associer les compétences de chacun et assurer ainsi le succès de cette opération.

Natura 2000 peut parfois provoquer des appréhensions, aussi, je vous invite à prendre une part active dans le déroulement de ce programme, notamment en participant aux groupes de



travail : leur but étant de permettre à chacun de s'exprimer et de réfléchir ensuite ensemble à la façon de gérer au mieux ces sites. Vous pourrez ainsi être les acteurs dynamiques d'une démarche alliant préservation de la biodiversité et maintien des activités humaines ■

Jean-Marie NICOLAS
Sous-Préfet de Saint-Gaudens

Natura 2000, c'est quoi ?

La diversité biologique forme un ensemble de lieux et d'espèces dépendant les uns des autres et constituant ainsi un tout. Les espèces animales ou végétales sont en danger si l'un des milieux nécessaires à leur survie vient à disparaître. Et lorsqu'une espèce disparaît, c'est la diversité biologique des habitats qu'elle occupe qui diminue...

Ce constat a amené l'Union européenne à adopter deux directives pour donner aux Etats membres un cadre commun d'intervention en faveur de la préservation des milieux naturels :

→ La directive 79/409/CEE du 02 Avril 1979, dite Directive « Oiseaux » : elle prévoit la protection des habitats nécessaires à la reproduction et à la survie d'espèces d'oiseaux considérées comme rares ou menacées à l'échelle de l'Europe. Les sites désignés sont les « Zones de Protection Spéciale » ou ZPS.

→ La directive 92/43/CEE du 21 Mai 1992, dite Directive « Habitats » : elle vise à la conservation des habitats naturels de la faune et de la flore sauvage. Les sites désignés sont les « Zones Spéciales de Conservation » ou ZSC.

Le réseau Natura 2000 est le réseau écologique européen formé par l'ensemble des ZPS et des ZSC.

Les activités humaines du Luchonnais

De nombreuses activités ont lieu sur les sites et participent à la vie du territoire. Pour étudier ces activités, leur répartition, leurs perspectives d'évolution, la Chambre d'Agriculture s'entoure de partenaires, tels que l'Office National des Forêts, la Fédération Départementale des Chasseurs et la Fédération pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques ■■

Le pastoralisme

C'est notamment la présence de l'élevage sur les estives qui permet l'entretien des milieux : en évitant la fermeture, il façonne notre paysage. Sur les sites, 7 Groupements Pastoraux se partagent l'utilisation des estives ; en 2004, environ 6.800 ovins, 1.170 bovins, 55 équins et 80 caprins ont transité par les pâturages de montagne. Au détour d'un chemin, les cabanes pastorales peuvent témoigner de cette tradition



Le tourisme et les activités de plein air

La montagne, du fait de la beauté des paysages, de son aspect sauvage et des défis qu'elle lance aux sportifs, attire bon nombre de personnes.

Au cours des saisons, randonneurs, parapentistes, skieurs, chasseurs, pêcheurs... se partagent l'espace, au sein de paysages de qualité remarquable



Les activités forestières



Dans les vallons, principalement, c'est le domaine forestier qui prime. Cette activité concerne 6 Forêts Communales et 2 Domaniales, relevant du régime forestier, sur une surface totale d'environ 3.500 ha.

Vallées du Lys et de la Pique

- Communes : Bagnères-de-Luchon, Castillon-de-Larboust, Cazeaux-de-Larboust, Saint-Aventin et Saint-Mamet.
- Superficie : 8.600 ha

Haute Vallée d'Oô

- Communes : Oô et Cazeaux-de-Larboust.
- Superficie : 3.407 ha

Haute Vallée de la Pique

- Communes : Bagnères-de-Luchon, Castillon-de-Larboust, Cazeaux-de-Larboust, Saint-Aventin et Saint-Mamet.
- Superficie : 8.250 ha

La protection des milieux, une démarche concertée

Natura 2000 cherche à concilier les exigences écologiques des habitats naturels et des espèces avec les activités économiques, sociales et culturelles qui s'exercent sur les territoires et avec les particularités régionales et locales. L'objectif n'est donc pas de faire de ces sites des "sanctuaires de nature" où un règlement fixerait une fois pour toutes des interdictions et où toute activité humaine serait proscrite. Ce sont souvent les activités humaines, qui ont permis à ces territoires d'être remarquables ■■

Quelques notions

La notion d'habitat

Un habitat naturel est une zone terrestre ou aquatique qui se distingue par ses caractéristiques géographiques, physiques et biologiques (groupement d'espèces végétales caractéristiques). Un habitat d'espèce est un milieu défini par des facteurs physiques et biologiques spécifiques où vit une espèce animale ou végétale à l'un des stades de son développement.

Habitats d'intérêt communautaire

Ce sont les habitats soit en danger, soit dont l'aire de répartition est réduite, soit qui constituent un exemple remarquable de caractéristiques propres à l'une des régions biogéographiques européennes.

Espèces d'intérêt communautaire

Une espèce est dite d'intérêt communautaire si elle est en danger, vulnérable, rare ou endémique (c'est à dire propre à un territoire bien délimité).

Habitats ou espèces prioritaires

Ce sont les habitats et espèces en danger de disparition sur le territoire européen et pour la conservation desquels l'Union européenne porte une responsabilité particulière.

Une diversité biologique forte : les habitats et espèces potentiels du site

Une première estimation de la richesse biologique a été faite lors de la proposition de ces sites comme Zones Spéciales de Conservation : une liste d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire (et prioritaire*) en a résulté, mais cette évaluation sera complétée cet été par une étude écologique de terrain, menée par la Chambre d'Agriculture et divers partenaires : l'Office National de

la Chasse et de la Faune Sauvage, Nature Midi-Pyrénées, l'Association Régionale Ornithologique de Midi-Pyrénées, l'Ecole Supérieure d'Agriculture de Purpan, l'Association A.E.D. et le Conservatoire Régional d'Espaces Naturels Midi-Pyrénées. Cela permettra d'allier les compétences de chacun pour valoriser l'intérêt des sites ■■

LES ZONES HUMIDES



Eaux stagnantes, Rivières alpines avec végétation ripicole herbacée, Tourbières de transition, Tourbières hautes actives*



Desman des Pyrénées

LES MILIEUX FORESTIERS



Forêts de pentes, éboulis ou ravins*, Forêts montagnardes et subalpines de Pins à crochet*, Hêtraies acidophiles atlantiques, Hêtraies subalpines



Le Pic à dos blanc est une espèce rare, dont on ne connaît que quelques stations en France, dans le massif Pyrénéen : le maintien de cette espèce est donc un enjeu fort dans la Haute-Garonne.



Androsace des Pyrénées



Lézard Pyrénéen



Aster des Pyrénées*



Rosalie des Alpes*



Grand Tétrás



Vautour Percnoptère

LES MILIEUX ROCHEUX



Éboulis calcaires des étages montagnard à alpin, Éboulis siliceux de l'étage montagnard à nival, Pentes rocheuses calcaires et siliceuses

LES PELOUSES



Formations herbeuses à Nard, riches en espèces*, Pelouses calcaires alpines et subalpines, Pelouses pyrénéennes siliceuses à Gispet

LES LANDES



Formations montagnardes à Genêt purgatif, Landes alpines et boréales, Landes sèches européennes

* Habitats et espèces prioritaires

